

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 18 juillet 2017

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4000-2017 Hydro-Québec - Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel / DEMANDE D'INSTRUCTIONS DE LA RÉGIE POUR LE DÉPÔT DE LA PREUVE ÉCRITE DU ROÉÉ
N/D : 1001-103**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) demande respectueusement à la Régie des instructions pour le dépôt de sa preuve écrite dans le dossier mentionné en rubrique.

Le ROÉÉ tient en premier lieu à informer la Régie qu'il entend déposer une première partie de sa preuve écrite dès mercredi le 19 juillet 2017, à midi, conformément à l'échéancier établi dans la décision D-2017-058, par. 60.

Ceci étant dit, pour les motifs qui suivent, le ROÉÉ a l'intention de déposer un complément à sa preuve écrite une fois qu'Hydro-Québec aura produit, le cas échéant, des réponses amendées à certaines des questions de la demande de renseignements (DDR) no. 1 du Regroupement.

En effet, les réponses d'Hydro-Québec aux DDR des participants ont été versées au SDÉ de la Régie de l'énergie le 7 juillet 2017, alors qu'initialement, celles-ci devaient être versées au dossier le 5 juillet 2017, à midi (D-2017-058, par. 60).

De plus, le ROEE est actuellement dans l'attente d'une décision de la Régie relativement aux contestations des réponses d'Hydro-Québec à certaines questions importantes de sa DDR no. 1 (C-ROEE-0011). Les réponses à ces DDR sont essentielles à la préparation d'un pan entier de la preuve du ROEE.

Dans ce contexte, il apparaît peu probable pour le ROEE qu'Hydro-Québec puisse déposer avant demain, mercredi le 19 juillet 2017, à midi, des précisions à certaines de ses réponses à la DDR no. 1 du ROEE. Conséquemment, il apparaît encore plus difficile pour le ROEE de pouvoir déposer d'ici demain, à midi, une preuve écrite complète qui tiendrait compte, le cas échéant, de l'ensemble des réponses amendées d'Hydro-Québec.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg
cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
J.-P. Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROEE